

## 8 mars 2024 : #UnJourSansNous

La CGT profite du 8 mars pour mettre en avant la question de l'égalité femmes-hommes et mobiliser l'ensemble du salariat sur cette thématique.

En matière d'égalité salariale, les salarié-e-s de notre branche sont très impacté-e-s par cette question, et ce d'autant que 72% des employés sont des **EMPLOYÉES**.

Comme le montre le tableau ci-après, issu du panorama de branche réalisé par l'OPCO EP, les femmes sont, en moyenne, rémunérée 7% de moins que la gent masculine. **Une différence qui équivaut à près d'un mois de salaire en moins par an.**

Les femmes sont donc payées sur 11 mois pour 12 mois de travail ! C'est honteux ! Cela ne peut pas continuer !

A cette discrimination intra branche, s'ajoute celle des métiers à prédominance de femmes, comme ceux couverts par notre branche, qui subissent, selon l'INSEE, un écart de salaire, entre les femmes et les hommes, de 25%. Cela signifie qu'à niveau identique de compétences et de responsabilités, les métiers dans les branches à prédominance d'hommes sont mieux valorisés que ceux où se retrouvent un grand nombre de femmes.

Les salariées de la branche subissent donc la double peine. Leurs compétences ne sont pas valorisées à leur juste valeur (*les 5 premiers niveaux de classification sont au niveau du SMIC*), et en plus elles gagnent, en moyenne, encore moins que leurs homologues hommes !

Et cela n'est pas près de changer, sans la mobilisation de toutes et tous, car le patronat de la branche fait traîner en longueur la négociation sur le sujet.

Dans la situation actuelle de forte inflation, cette politique salariale au rabais impacte fortement les femmes,

Catégorie	Les femmes	Salaire mensuel net moyen (en ETP)	Ecart salarial
Employés	72%	1 660 €	-7%
Professions intermédiaires	25%	2 160 €	-10%
Cadres	46%	4 550 €	-25%
<b>Ensemble</b>	<b>61%</b>	<b>2 220 €</b>	<b>-29%</b>

Chiffres tirés du panorama de branche 2023 réalisé par l'OPCO EP

notamment les mères isolées, tant sur le présent que sur leur avenir avec des pensions de retraite inférieures de 40% à celles des hommes.

Voilà pourquoi nous vous invitons toutes et tous à faire grève le 8 mars prochain à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, et rejoindre les différents cortèges organisés un peu partout en France et dont vous trouverez la liste sur le lien ci-dessous :



<https://www.grevefeministe.fr/agir/>

### Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Employé     Technicien     Agent de maîtrise

Cadre     Ingénieur

**A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.**